

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 3 juillet 2023 à 19h30, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc
- ❖ Madame Audrey Mailhot
- ❖ Madame Sylvie Giroux
- ❖ Monsieur Charles Brochu

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que Francesca Lebrasseur, greffière adjointe, sont également présents.

Monsieur Francis Malenfant, conseiller du district No 3, est absent et son absence a été motivée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-07-01

Adoption de l'ordre du jour tel que modifié avec dispense de lecture.

La séance est déclarée ouverte à 19h30.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié.

Ordre du jour

1. **Bienvenue par Monsieur le Maire**
2. **Prise des présences**
3. **Constatation du quorum par Monsieur le Maire qui déclare la séance régulièrement tenue**
4. **Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture**
5. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 5 juin 2023 avec dispense de lecture**
6. **Correspondance**
7. **Finances**
 - 7.1 Acceptation des comptes à payer
 - 7.2 Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
 - 7.3 Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement
 - 7.4 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier sur les routes locales (PAERRL) 2022 niveaux 1 et 2
8. **Administration et affaires courantes**

- 8.1 Embauche de deux (2) étudiants pour la saison estivale 2023
 - 8.2 Tech-Nic Réseau Conseil – Achat d'une banque d'heures
 - 8.3 USD Global Inc. – Achat de bacs bleus pour la collecte sélective
 - 8.4 SANTINEL – Acceptation de la soumission pour le remplacement des accessoires pour le défibrillateur ZOLL AED PLUS
 - 8.5 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement : Règlement No 600 – Règlement modifiant le Règlement numéro 585 sur le traitement des élus municipaux de la Municipalité du Canton de Cleveland
- 9. Développement local et régional**
- 9.1 Fonds aux projets structurants (FPS) – Demande de subvention à la MRC du Val-Saint-François pour le parc Lamoureux
- 10. Urbanisme**
- 11. Voirie**
- 11.1 Acceptation des travaux de réfection d'aqueduc sur la rue Collège Sud
- 12. Rapport des activités du Maire**
- 12.1 Rapport du Maire : Faits saillants du rapport financier 2022
- 13. Varia**
- 13.1 Centre d'art de Richmond – Demande de soutien financier pour le projet « La relève à la rencontre de la communauté »
 - 13.2 Enviro-Connexions – Avis de défaut d'exécution (**AJOUTER**)
- 14. Période de questions du public**
- 15. Levée de la séance**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-07-02

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 5 juin 2023 avec dispense de lecture

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 soit adopté tel que présenté.

CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-07-03

Acceptation des comptes à payer

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les comptes à payer au montant de 63 627,88 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-07-04

Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport pour un montant de 194 989,07 \$ auquel s'ajoute le total des chèques émis 1650,00 \$, le tout tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-07-05

Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les salaires, DAS et des frais de déplacement au montant de 45 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-07-06

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier sur les routes locales (PAERRL) 2022 niveaux 1 et 2

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé, à la municipalité du Canton de Cleveland, une compensation de 437 039 \$ pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2022;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

POUR CES MOTIFS

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland confirme auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports que l'utilisation des compensations reçues au montant de 437 039 \$ au courant de l'année financière de 2022 a été utilisée pour les entretiens suivants :

- Entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2;
- Éléments des ponts, situés sur ces routes.

QUE la municipalité du Canton de Cleveland confirme que les montants ci-après décrits ont été réalisés sur les chemins municipaux dont la responsabilité incombe à la municipalité du Canton de Cleveland, et ce, conformément aux objectifs du PAERRL, à savoir :

- Dépenses d'entretien hivernales :
287 369 \$
- Dépenses d'entretien autres :
235 919 \$

QUE la municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité tous documents relatifs au dossier.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-07-07

Embauche de deux étudiants pour la saison estivale 2023

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la municipalité d'engager des étudiants pour le service de la voirie et des parcs ;

CONSIDÉRANT QUE l'application de la municipalité à des subventions salariales pour les étudiants a été approuvée ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE CONFIRMER l'embauche de Luka St-Pierre et Nikolas Boyer au poste d'étudiants en voirie pour la saison estivale 2023, et ce, à partir du 26 juin 2023 jusqu'au 18 août 2023 au salaire de 17 \$ de l'heure.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-07-08

Tech-Nic Réseau Conseil – Achat d'une banque d'heures

CONSIDÉRANT la soumission reçue le 1^{er} juin 2023 de la compagnie Tech-Nic Réseau Conseil;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte l'achat d'une banque de temps de 50 heures au montant de 4 545 \$ plus les taxes applicables, auprès de la compagnie Tech-Nic Réseau Conseil pour la maintenance du réseau informatique de la municipalité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-07-09

USD Global Inc. - Achat de bacs bleus pour la collecte sélective

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à l'achat de bacs bleus pour la collecte sélective;

CONSIDÉRANT la soumission No 20301593 reçue par la compagnie USD Global Inc.;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER l'achat de dix (10) bacs bleus pour la collecte sélective pour la somme de 1 090,50 \$ plus les frais de transport et les taxes applicables.

QUE les crédits nécessaires aux fins de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-452-00-729 « *Autres biens – Bacs bleus et autres* ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-07-10

SANTINEL – Acceptation de la soumission pour le remplacement des accessoires pour le défibrillateur ZOLL AED PLUS

CONSIDÉRANT QUE le défibrillateur ZOLL AED PLUS, situé dans la salle du conseil municipal, a été acheté en 2018 par le Service de la sécurité incendie de la région de Richmond (SSIRR);

CONSIDÉRANT QUE les accessoires (électrodes et batteries au lithium) sur le défibrillateur ont une durée de vie de 5 ans;

CONSIDÉRANT la soumission No S-27863 de la compagnie SANTINEL pour le remplacement des accessoires;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER la soumission No S-27863 de la compagnie SANTINEL pour le remplacement des accessoires sur le défibrillateur ZOLL AED PLUS pour un montant de 344 \$ plus les taxes applicables.

QUE les crédits nécessaires pour la réalisation de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-110-00-690 « *Divers* ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-07-11

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement : Règlement No 600 – Règlement modifiant le Règlement numéro 585 sur le traitement des élus municipaux de la Municipalité du Canton de Cleveland

Monsieur Fernand Leclerc, conseiller

DONNE avis de motion avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 600 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement numéro 585 sur le traitement des élus municipaux de la Municipalité du Canton de Cleveland* sera adopté.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de règlement No 600 –

Règlement modifiant le Règlement numéro 585 sur le traitement des élus municipaux de la Municipalité du Canton de Cleveland est déposé.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-07-12

Fonds aux projets structurants (FPS) – Demande de subvention à la MRC du Val-Saint-François pour le parc Lamoureux

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François lance un appel aux projets dans le cadre du Fonds aux projets structurants (FPS);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont le projet d'aménager une patinoire extérieure au parc Lamoureux accessible à l'année;

CONSIDÉRANT la demande de qualification 2022-2023 pour un soutien aux projets structurants de la MRC du Val-Saint-François;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER le directeur général, M. Martin Lessard, à déposer au nom de la Municipalité du Canton de Cleveland le projet « Aménagement d'une patinoire extérieure au parc Lamoureux » afin d'obtenir une subvention au montant de 18 000 \$ dans le cadre du Fonds aux projets structurants (FPS).

D'AUTORISER le directeur général à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la MRC du Val-Saint-François pour la réalisation du projet et l'obtention des subventions dans le cadre du FPS.

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité tout document nécessaire à la réalisation du projet ou au dépôt de la demande de subvention au FPS.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-07-13

Acceptation des travaux de réfection d'aqueduc sur la rue Collège Sud

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond a confié à un entrepreneur le mandat d'effectuer des travaux de réfection d'aqueduc sur la rue du Collège;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) propriétés qui ont leur adresse sur cette rue sont situées dans la Municipalité du Canton de Cleveland;

CONSIDÉRANT QUE les propriétés de la Municipalité du Canton de Cleveland qui sont situées sur la rue du Collège sont les seules à être desservies par le réseau d'aqueduc de la Ville de Richmond;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur chargé de réaliser les travaux pour la Ville de Richmond estime les coûts à 48 407,73\$ plus les taxes applicables;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE** la municipalité du Canton de Cleveland accepte que des travaux de réfection d'aqueduc soient réalisés sur son territoire par la Ville de Richmond.
- Que** la municipalité du Canton de Cleveland accepte d'assumer la portion des coûts des travaux réalisés sur son territoire.
- QUE** les coûts associés à ces travaux soient payés à même le surplus accumulé.

INFORMATION NUMÉRO 2023-07-14

Rapport du Maire : Faits saillants du rapport financier 2022

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022;

La publication des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe 2022 sera envoyée aux résidents de la municipalité du Canton de Cleveland et affichée sur le site internet de la municipalité.

**Rapport du Maire : Faits saillants du rapport financier
2022**

Chers contribuables et citoyens,

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, et ce, afin d'assurer une plus grande transparence de l'administration municipale, votre conseil municipal et moi-même sommes fiers de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2022 de la Municipalité du Canton de Cleveland.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2022 ont été déposés à la séance ordinaire du conseil, qui a eu lieu le 5 juin dernier. Les états financiers consolidés ainsi que le sommaire de l'information financière peuvent être consultés au bureau municipal sis au 292, chemin de la Rivière, Canton de Cleveland, aux heures ordinaires de bureau.

Le Rapport financier 2022

Les états financiers au 31 décembre 2022 démontrent des revenus de fonctionnement de 2 256 099 \$ et les revenus d'investissement de 524 578 \$ (subventions), ce qui a généré des revenus totaux de 2 780 677 \$. Les différentes charges de la municipalité (dépenses) ont totalisé 2 206 718 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (revenus d'investissement, amortissements, affectations, etc.) les résultats financiers indiquent un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de 243 102 \$. Le surplus accumulé (affecté et non affecté) totalise la somme de 674 419 \$.

La firme MNP S.E.N.C.R.L./s.r.l., vérificateurs de la Municipalité, certifie que les états financiers consolidés présentent une image fidèle de la situation financière, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, de la situation

financière de la Municipalité du Canton de Cleveland pour l'exercice financier 2022.

Traitement des élus

En vertu des dispositions de l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le rapport financier contient une mention sur la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit. En sus, nous vous présentons les principaux éléments de rémunération de vos élus pour 2022 (règl. 585) :

Maire	18 829 \$	allocation	9 415 \$
Conseillers (ères)	4 694 \$	allocation	2 347 \$

De plus, le maire a reçu une rémunération de 5 788,54 \$ et une allocation de dépense de 2 894,42 \$ à titre de membre du conseil de la MRC du Val-Saint-François.

À l'exception du maire, les membres du conseil municipal ont également reçu une rémunération additionnelle de 97,97 \$ ainsi qu'une allocation de dépense de 48,98 \$ pour chaque réunion de comité ou de commission dont ils étaient membres et à laquelle ils ont assisté.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE

Monsieur le Maire Herman Herbers fait mention au conseil municipal des activités qui se sont produites depuis son dernier rapport d'activités.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-07-15

Centre d'art de Richmond – Demande de soutien financier pour le projet « La relève à la rencontre de la communauté »

CONSIDÉRANT QUE le projet « *la relève à la rencontre de la communauté* » vise à favoriser les échanges intergénérationnels, à contrer l'isolement et à valoriser l'apprentissage des jeunes ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland appuie la demande d'aide financière du Centre d'art de Richmond pour le projet « *La relève à la rencontre de la communauté* » à la hauteur de 200 \$.

QUE les crédits nécessaires pour la réalisation de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-701-90-790 « Autres dépenses – Dons ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-07-16

Enviro-Connexions – Avis de défaut d'exécution

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Cleveland a retenu les services d'Enviro-Connexions dans le cadre d'un appel d'offres public publié au courant de l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE le devis relatif au ramassage, au transport et à l'enfouissement des déchets solides fait

partie intégrante du contrat de service avec Enviro-Connexions;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Cleveland reçoit un nombre anormalement élevé de plaintes et requêtes depuis le début de l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE des manquements importants et récurrents ont été constatés et signifiés à Enviro-Connexions depuis le début de l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.0 du devis relatif au ramassage, au transport et à l'enfouissement des déchets solides prévoit qu'en cas de défaut des obligations contractuelles de l'entrepreneur, la municipalité doit transmettre un avis à l'entrepreneur afin qu'il corrige la situation dans le délai mentionné dans l'avis;

CONSIDÉRANT QUE les représentants d'Enviro-Connexions ont été avisés par téléphone et par courriel à de nombreuses reprises des manquements dans la collecte et le ramassage des déchets de la municipalité du Canton de Cleveland;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Cleveland demande à Enviro-Connexions de prendre immédiatement les moyens nécessaires afin que cessent les manquements dans le ramassage et la collecte des déchets sur le territoire de la municipalité.

QUE le directeur général soit et est autorisé à transmettre un avis de défaut d'exécution en vertu de l'article 29.0 du devis relatif au ramassage, au transport et à l'enfouissement des déchets solides.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC – 19h49 à 20h05

Les citoyens pouvaient soumettre leur question par courriel avant 19 heures le 3 juillet 2023.

Aucune question n'a été reçue par courriel.

Les questions des citoyens présents ont été entendues et répondues par les membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-07-17

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la séance soit levée à 20h07.

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement no 553 sur le contrôle et le suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, lors de la séance du Conseil municipal du 6 août 2018, le tout en conformité avec les articles 165.1, 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 4e jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-trois.

Herman Herbers, Maire

Martin Lessard, Greffier-trésorier